

**DÉPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHONE**

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE**

**MAIRIE
DE
BOUC BEL AIR**

N°2026-01

Code Postal 13320

Le Maire de la Commune de Bouc Bel Air

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n°2007-1787 du 30 décembre 2007 relative à la simplification du droit

Vu de le Code de l'Urbanisme, et notamment ses articles L.423-1 et R.423-15

Considérant que l'intérêt des citoyens et l'efficacité des services municipaux, notamment dans l'instruction du droit des sols et le respect des délais, nécessitent de faciliter le traitement des affaires et dossiers par une délégation de signature à certains fonctionnaires

**OBJET :
DÉLÉGATION DE
SIGNATURE À MME
ROTMIL LILY-LOU**

A R R E T E

Article 1 : Délégation de signature est donnée à Madame ROTMIL Lily-Lou, Adjoint Administratif territorial de la Commune, pour la signature des actes mentionnés à l'article 2 du présent arrêté.

Article 2 : Sont concernés les actes suivants :

Instruction du droit des sols :

- Lettres de demande de pièces ou de dossiers complémentaires
- Lettres de notification ou de prolongation de délai d'instruction
- Lettres de consultation des services extérieurs
- Tout autre courrier nécessaire dans le cadre de l'instruction, à l'exclusion de la décision

Autres domaines traités par le Service Urbanisme et Développement :

- Actes d'information et courriers de transmission ne comportant pas de décision

Article 3 : Le présent arrêté sera :

- affiché en Mairie et transmis en Sous-Préfecture, puis notifié pour information à l'agent intéressé
- inscrit sur le registre des arrêtés du Maire

Certifié exécutoire, Reçu en
Sous-Préfecture le :
Publié ou Notifié le : 16/01/2026

Fait à Bouc Bel Air le, 14 JAN 26

Mathieu PIÉTRI,
Maire.